



FORMAL, PHYSICAL AND
ENGINEERING SCIENCES
GRADUATE SCHOOL AND RESEARCH



UNIVERSITÉ
CÔTE D'AZUR

APPEL A PROJETS 2023

CONTRATS DOCTORAUX

Lancement de l'Appel : Mercredi 8 Mars 2023

Clôture : Vendredi 5 Mai 2023 à midi

Résultats : Lundi 26 juin 2023





FORMAL, PHYSICAL AND
ENGINEERING SCIENCES
GRADUATE SCHOOL AND RESEARCH



UNIVERSITÉ
CÔTE D'AZUR

OBJET DE L'APPEL

L'École Universitaire de Recherche Sciences Fondamentales et Ingénierie, également dénommée EUR SPECTRUM (<https://spectrum.univ-cotedazur.fr>), s'appuie sur l'excellence de ses laboratoires de recherche pour offrir une **formation pluridisciplinaire de qualité** de niveau Master et Doctorat, riche en connaissances théoriques et en applications pratiques **autour des mathématiques, de la physique, de l'astrophysique, des sciences de la Terre, de la chimie et de l'ingénierie**. Dans cette dynamique, **le travail interdisciplinaire est fortement encouragé et l'excellence disciplinaire requise**. Pour soutenir cette politique, l'EUR SPECTRUM offre **cette année jusqu'à 4 demi-contrats de thèse** de 3 ans chacun, en cofinancement (72 k€ pour une demi-bourse) **ainsi que 2 contrats doctoraux pleins** : l'un sur la thématique de l'intelligence artificielle entièrement financé par l'Institut interdisciplinaire d'Intelligence Artificielle Côte d'Azur (3IA), et l'autre sur les technologies quantiques entièrement financé par le projet ANR QuantEdu-France.

RÈGLEMENT DE L'APPEL

ARTICLE 1 – CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ

- L'équipe d'accueil doit relever du périmètre des laboratoires de l'EUR SPECTRUM.
- Dans le cas des contrats doctoraux financés à 100%, la thématique de recherche devra obligatoirement être centrée sur l'IA (le sujet devra s'inscrire dans l'un des quatre axes du 3IA : IA fondamentale, Santé, Biologie ou Territoires Intelligents) ou des technologies quantiques.
- Dans le cas des contrats doctoraux co-financés par l'EUR SPECTRUM, un cofinancement à hauteur de 50% (72 k€) est requis avec reversement du partenaire obligatoire vers UCA.



**FORMAL, PHYSICAL AND
ENGINEERING SCIENCES**
GRADUATE SCHOOL AND RESEARCH



**UNIVERSITÉ
CÔTE D'AZUR**

ARTICLE 2 – CRITÈRES DE SÉLECTION DES PROJETS

Le projet de thèse devra remplir au moins un de ces critères au choix :

- ◆ une ouverture à l'international, avec une collaboration forte (co-direction de thèse) avec une université étrangère.

ou

- ◆ un lien industriel et/ou de potentiels développements industriels innovants.

ou

- ◆ être interdisciplinaire dans le périmètre de l'EUR SPECTRUM (entre deux ou plusieurs laboratoires), ou entre l'EUR SPECTRUM et d'autres EURs d'UCA.

ou

- ◆ être disruptif de façon à ce qu'il fasse l'objet d'un dépôt aux appels à projets ANR ou ERC durant, ou, au plus tard, à la fin de la thèse.

Dans l'évaluation de cet appel à projets seront pris en compte les points suivants :

- Qualité scientifique du projet présenté (Cf. pièces à fournir pour le projet de recherche article 3 de l'AAP).

et

- Qualité de l'encadrement (Cf. pièces à fournir par l'encadrant article 3 de l'AAP. La disponibilité du ou des encadrants par rapport aux autres encadrements en cours sera également un facteur d'appréciation).

et

- Excellence des candidats potentiels (Cf. pièces à fournir par le candidat article 3 de l'AAP).



**FORMAL, PHYSICAL AND
ENGINEERING SCIENCES**
GRADUATE SCHOOL AND RESEARCH



**UNIVERSITÉ
CÔTE D'AZUR**

ARTICLE 3 – LISTE DES PIÈCES CONSTITUANT LE DOSSIER

- Le dossier doit être rédigé **en anglais**.
- **Concernant le projet de recherche :**
 - ◆ Résumé du projet en une demi-page.
 - ◆ Présentation de 4 pages maximum (décrivant notamment les enjeux, l'originalité, la faisabilité technique en prenant en compte la durée du contrat de 3 ans et les étapes clés du projet) incluant la bibliographie et précisant l'éventuel potentiel de développement industriel innovant.
 - ◆ Une lettre d'engagement du cofinanceur (72 k€ pour une demi-bourse) qui spécifie que le reversement des fonds vers UCA sera effectif en cas de succès à cet AAP.
- **Concernant l'encadrement :**
 - ◆ CV de l'encadrant et de l'éventuel co-encadrant (2 pages maximum).
 - ◆ Liste des principales publications au cours des 3 dernières années et portage des projets dans les domaines visés.
 - ◆ Lettre de recommandation du directeur du laboratoire ou de l'équipe qui aura la responsabilité d'accueillir la personne sélectionnée.
- **Concernant le candidat (date butoir le 20 mai 2023) :**
 - ◆ CV des candidats potentiels (avec nom)
 - ◆ Relevés de notes de M1 et M2 et classement (si applicable) de licence et de master,
 - ◆ Lettre de motivation (1 page),
 - ◆ Deux lettres de recommandation,
 - ◆ Lettre du directeur de thèse expliquant le lien avec l'IA et les axes du 3IA dans le cas d'un projet financé par le 3IA.

Il conviendra de préciser sur la page de garde du dossier quel type de financement est visé.

Les dossiers incomplets à la date du 5 Mai 2023 ne seront pas pris en considération (exception faite des documents relatifs au candidat).

Les documents relatifs au candidat sont à compléter **au plus tard le 20 Mai 2023**.



FORMAL, PHYSICAL AND
ENGINEERING SCIENCES
GRADUATE SCHOOL AND RESEARCH



UNIVERSITÉ
CÔTE D'AZUR

ARTICLE 4 – EVALUATION DES DOSSIERS

Les étapes d'évaluation sont les suivantes :

- Pré-sélection des dossiers par une sous-commission du CoSP de l'EUR SPECTRUM avec la collaboration de membres de l'Institut 3iA et QuantAzur pour les financements concernés.
- Entretien oral des encadrants de thèse présélectionnés avec des membres de la sous-commission de l'EUR SPECTRUM, de l'Institut 3iA et de QuantAzur pour les financements concernés.
- Entretien oral de l'étudiant sélectionné par l'encadrant de thèse avec le/la responsable du champ disciplinaire concerné de l'École Doctorale Sciences Fondamentales et Appliquées (EDSFA).
- Évaluation par le Comité de pilotage de QuantAzur pour les dossiers s'inscrivant dans le périmètre des techniques quantiques entre le 10 et le 15 juin.
- Évaluation par le Conseil Scientifique du 3iA pour les dossiers s'inscrivant dans le périmètre de l'IA le 20 juin 2023.

ARTICLE 5 – CALENDRIER DE L'APPEL A PROJETS

- 8 mars 2023 : lancement de l'appel.
- **5 mai 2023** à midi : date limite de réception des dossiers.
- 17 mai 2023 : notification des projets présélectionnés pour l'audition des encadrants de la thèse.
- **Entre le 22 et le 27 mai 2023** : auditions des encadrants de thèse présélectionnés.
- 31 mai 2023 : notification du classement final aux encadrants de la thèse.
- **Du 5 au 9 juin 2023** : auditions (éventuellement par visioconférence) des étudiants sélectionnés par l'encadrant de thèse par le/la responsable du champ disciplinaire concerné de l'EDSFA.
- Du 15 au 23 juin 2023 : notification aux candidats de l'attribution de la bourse.
- 26 juin 2023 : affichage des résultats.
- **30 juin 2023** : date limite d'acceptation de la bourse.

ARTICLE 6 – MODALITÉS DE SOUMISSION

- Les dossiers de candidature soumis devront être signés par le Directeur/la Directrice de l'Unité de Recherche du porteur de projet.
- Les dossiers de candidature doivent être déposés sous la plateforme Nuxeo [en cliquant sur ce lien](#).
- L'ensemble des documents demandés doivent être rassemblés et concaténés dans un seul fichier PDF dénommé selon le schéma suivant : *NOM du porteur_Acronyme du projet_2023.pdf*



**FORMAL, PHYSICAL AND
ENGINEERING SCIENCES**
GRADUATE SCHOOL AND RESEARCH



**UNIVERSITÉ
CÔTE D'AZUR**

ARTICLE 7 – MODALITÉS DE RECRUTEMENT ET DE FINANCEMENT

- Contrats à durée déterminée de trois ans avec prise d'effet au plus tard au 1^{er} décembre 2023.
- L'employeur sera Université Côte d'Azur (UCA). L'intégralité des cofinancements devront donc être reversés à UCA.
- L'étudiant devra impérativement résider à proximité du laboratoire d'accueil pendant la durée du contrat (exception faite des cotutelles). Le lieu de résidence doit ainsi permettre de se rendre quotidiennement au laboratoire.
- Le montant du salaire brut mensuel sera de 2500€ brut.

ARTICLE 8 – NON CUMUL

Ces bourses de thèse individuelles ne sont pas cumulables avec d'autres financements.

Les candidats retenus devront donc travailler à 100% de leur temps sur le projet de recherche sélectionné, exception faite pour des charges éventuelles d'enseignement dans les formations de l'EUR SPECTRUM et l'Institut 3IA avec l'obligation d'enseigner 64h équivalent TD par an.

ARTICLE 9 – CHANGEMENT DE SITUATION

Le cas échéant, il appartiendra à la personne recrutée de notifier tout changement de situation administrative qui pourrait intervenir pendant la durée de son contrat (notamment en cas de recrutement en CDI ou comme fonctionnaire).

Contact : Ketty Guillouzouic (Project Manager) : Ketty.GUILLOUZOUIC@univ-cotedazur.fr